

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Douze et le 18 Octobre

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (21): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Mademoiselle Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Valentin ODE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL

Etaient absents (12): Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Aristé ALPHONSE, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Madame Annette PRESSE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE,

Etaient représentés (00) :

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

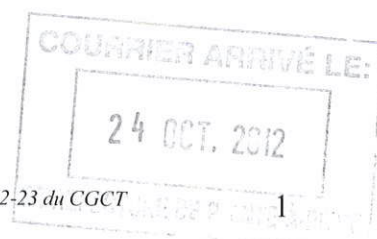
Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 18-07-2012

Communication au Conseil Municipal au titre de l'article Article L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire qui a reçu délégation au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités doit rendre compte à chacune des réunions du conseil des décisions prises au titre de ladite délégation.

Il porte à la connaissance de l'assemblée délibérante les points suivants :



- 1) Un emprunt de 2 000 000, 00 d'euros a été contracté auprès de l'Agence Française de Développement pour financer les opérations du budget 2012

Caractéristiques

Durée : 15 ans

Taux : 2, 29%

Remboursement trimestriel à échéance constante

- 2) Cession d'un véhicule

Caractéristiques

Marque : Peugeot

Modèle : 307 HDI

Immatriculation : 895 AXR 971

Montant de la reprise : 1 800, 00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Sur rapport de Monsieur le Maire ;

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la communication de Monsieur le Maire au titre de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-à-L'Eau, le 18 Octobre 2012*

Le Maire,

Jean-Claude LOMBION

*Madame Victoire JASMIN
1^{re} Adjointe au Maire*

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

